



Municipalité du canton de Godmanchester

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Godmanchester, tenue le 7 août 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-08-07-454

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2022

QUE le rapport financier consolidé 2022 préparé et présenté par la Société de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.c.r.l. soit accepté tel que déposé avec un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 255 508\$ pour l'administration municipale (Page S-13 du Rapport financier consolidé 2022).

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

FAITS SAILLANTS / RAPPORT FINANCIER 2022

Le maire présente les faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022:

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du conseil du 7 août 2023, j'ai fait le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés B.C.G.O. s.e.n.c.r.l.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner le rapport financier sur le site Web municipal : www.godmanchester.ca – onglet : Municipalité / Finances / Etat financier 2022.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Godmanchester au 31 décembre 2022, exception faite de la réserve relativement aux droits sur les carrières et sablières.

LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2022 indique des revenus de 2 402 560 \$, des dépenses de 1 763 241\$ et des affectations de 178 788 \$, alors résultant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 255 508 \$ tel qu'audité par l'auditeur externe.

TRAITEMENT DES ELUS

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) le secrétaire-trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus, en 2022, pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire	14 264,23 \$
Conseiller	4 754,74

Le 8 août 2023

Jacinthe Murphy,
Directrice générale par intérim